

DOCUMENTS A REMMETTRE

lors de l'inscription de votre (vos) enfant(s)

A retourner à **Frédérique Behar**
Directrice de La Casa del Tango / La Casa des Enfants

- **Fiche d'Inscription** dument remplie & signée
- **Le règlement** du montant annuel des ateliers choisis (en 1 ou 3 chèques établis à l'ordre de « La Casa del Tango »)
- Un **certificat médical** (de moins de 2 mois) attestant de l'absence de contre indication à la pratique de la danse (conformément à la loi du 10 juillet 1989) doit nous parvenir dans un délai de 20 jours après le début des cours.

Dans le cas contraire, nous ne serions plus en mesure d'accepter votre enfant en classe.

- Une photocopie de l'**attestation d'assurance responsabilité civile et familiale** pour les **activités extrascolaires** de l'année en cours.

// Attention //

Tout dossier incomplet sera systématiquement refusé